

Code du produit : OX CUIVRE
FDS N°: P113

Nb. pages : 4
Date : 10/06/2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : OXYDE CUIVRE

Code ETQ : M207

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants

Contenu:

Dénomination. Concentration (C). Classification.

OXYDE FERRIQUE 100 %

Numero C.A.S. 1309-37-1

Numero CE 215-168-2

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16.

3. Identification des dangers

Le produit n'expose à aucun danger pour la santé et pour l'environnement, compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques et co-toxicologiques.

4. Premiers secours

On n'a connaissance d'aucun dommage au personnel préposé à l'utilisation du produit. Toutefois, en cas de contact, inhalation ou absorption, les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises:
INHALATION: Transporter le sujet ou grand air. Si la respiration est difficile, pratiquer la respiration artificielle et consulter le médecin.

INGESTION: Consulter le médecin; ne provoquer de vomissements que si prescrit par le médecin; ne rien administrer par voie orale si le sujet a perdu connaissance.

YEUX et PEAU: laver à grande eau; si l'irritation continue, consulter le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie il n'y a aucune restriction en ce qui concerne les moyens d'extinction.

Dans le domaine d'un incendie le produit en cause développe pas des produits dangereux de combustions, donc il n'y a pas des obligations pour la choix des dispositifs de protections personnelle qui seront utilisés par les sauveteurs.

Eviter de jeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau.

L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

7. Manipulation et stockage

Le produit doit être manipulé par du personnel ayant suivi une formation professionnelle. Garantir une bonne aspiration sur le poste de travail.

Manipuler le produit en suivant les bonnes règles d'hygiène industrielle et prendre les précautions nécessaires pour en éviter la dispersion sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et des boissons. Laisser les boîtes fermées dans un endroit protégé.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Valuers limites d'exposition.

Dénomination.	Type.	état.	TWA/8h.	STEL/15min.		
			mg/m3,	ppm,	mg/m3,	ppm,
OXYDE FERRIQUE	TLV-ACGIH		5			
	TLV	B	5			
	VLEP	F	5			

8.2 Contrôles d'exposition.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES.

En cas de dépassement de la valeur maximum de concentration sur le lieu de travail, veiller au port d'un masque protégeant la bouche et le nez (voir norme EN 141). Pour les hautes concentrations sur le lieu de travail ou en cas d'urgence, quand les niveaux d'exposition sont ignorés, veiller à faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (voir norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe en cas d'utilisation d'un

masque intégral, semi-masque sur embout buccal (voir norme EN 138).

PROTECTION DES MAINS.

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail (voir norme EN 374). Il est recommandé d'appliquer une crème protectrice sur les mains. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX.

Veiller au port de lunettes de sécurité hermétiques à protection latérale (voir norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU.

Veiller au port d'une combinaison de travail à manches longues et de chaussures de sécurité à usage professionnel (voir norme EN 344). Se laver avec eau et savon une fois les vêtements de protection enlevés. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur rouge

Odeur inodore

Etat Physique poudre

Solubilité insoluble

Viscosité Non disponible.

Densité de la vapeur Non disponible.

Vitesse d'évaporation Non disponible.

Propriétés comburantes Non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible.

pH. Non disponible.

Point d'ébullition. Non disponible.

Point d'inflammabilité. Non applicable.

Propriétés explosives. Non disponible.

Pression de la vapeur. Non disponible.

Poids spécifique. Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable même si les poussières sont potentiellement explosives en mélange avec l'air.

11. Informations toxicologiques

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

13. Informations relatives à l'élimination

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur. Pour les résidus solides, envisager la possibilité d'une élimination dans une décharge agréée.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

Cette matière n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

15. Informations réglementaires

Symbole de danger: Aucun.

Phrases de risque (R): Aucune.

Conseils de prudence (S): Aucun.

N. CE: 215-168-2

Le produit ne demande pas d'étiquetage de danger aux termes des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications et adaptations successives.

16. Autres informations

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
4. The Merck Index. Ed. 10
5. Handling Chemical Safety
6. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
7. INRS - Fiche Toxicologique
8. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
9. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité.

Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.